

**SEANCE DU 3 JUILLET 2014**

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67

Date de convocation : 26 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le trois juillet à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
<b>Président</b>				<b>Conseillers</b>			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
<b>Vice-Présidents</b>				Nouredine BOUACHERA		X	Michel GALAND
Fabienne FONTENEAU	X			Christophe DARDENNE			
Jérôme COSNARD	X			Valdo DUCLOS	X		
Jean-Philippe LE GAL	X			Michel GALAND	X		
Hélène ESTRADE		X	Jean-François MARTINEZ	Jean-Paul GARRAUD			
Isabelle HARDY		X	Philippe BUISSON	Monique JULIEN	X		
Alain PAIGNE	X			Gonzagues MALHERBE	X		
Anne BERTHOMÉ	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LE GAL
Corinne VENAYRE		X	Jean-Louis ARCARAZ	Fabienne MONTAUD			
Sébastien LABORDE	X			Patrick NIVET	X		
Jacques MESPLEDE	X			Annie POUZARGUE		X	Valdo DUCLOS
Jean-François MARTINEZ	X			Laurence ROUEDE	X		
Sabine AGGOUN		X	Anne BERTHOMÉ	Agnès SEJOURNET		X	Monique JULIEN
Gérard HENRY	X			Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
<b>Conseillers</b>				James SEYNAT	X		
Jean-Louis d'ANGLADE				Loïc MAGNAN		X	Gérard HENRY
Fabienne KRIER				Jean-Luc BARBEYRON	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			David REDON	X		
David RESENDE	X			Joël BAYLE	X		
Sophie BLANCHETON		X	Jacques MESPLEDE	Jean-Claude ABANADES	X		
Sylvie BOISSEL	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Georges DELABROY	X		
Véronique DICORRADO		X	Michel FOULHOX	Kléber AUDINET			
Michel FOULHOX	X			Chantal DUGOURD	X		
Philippe HEFTRE	X			Alain MAROIS	X		
Michelle LACOSTE				Philippe FAURT	X		
Francis PEJEAN		X	Annie ESTABAN*	Mireille CONTE-JAUBERT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Richard CROS		X	Mireille CONTE JAUBERT
Philippe DURAND-TEYSSIER		X	Jean-Luc BARBEYRON	Gérard MOULINIER	X		
Michel VACHER	X			Marcel BERTHOMÉ	X		
Michel MILLAIRE		X	Michel VACHER	Chantal GANTCH	X		
Isabelle FEYRY	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Bernard NADEAU		X	Isabelle FEYRY				
Jean-Louis ARCARAZ	X			Sous-total	41	17	
Catherine BERNADEAU				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			58

-----  
Monsieur Valdo DUCLOS a été nommé secrétaire de séance  
-----

Monsieur Gonzague MALHERBE prend part à la séance à partir de la délibération n°14.07.139.  
 Monsieur Jérôme COSNARD quitte la séance à partir de la délibération n°14.07.150 et donne pouvoir à Monsieur Sébastien LABORDE  
 Monsieur Michel FOULHOUX quitte la séance à partir de la délibération n°14.07.150 sans donner de pouvoir  
 Madame Sylvie BOISSEL quitte la séance à partir de la délibération n°14.07.150 sans donner de pouvoir  
 Monsieur Philippe HEFTRE quitte la séance à partir de la délibération n°14.07.150 sans donner de pouvoir  
 Madame Odile BONHOMME TIBY quitte la séance à partir de la délibération n°14.07.150 sans donner de pouvoir

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU JEUDI 3 JUILLET 2014

-----

Sur demande de Monsieur le Président, le Conseil communautaire accepte, à l'unanimité,

- o de modifier l'ordre de passage des délibérations,
- o l'ajout d'une délibération sur table concernant l'Administration générale :
  - Engagement de principe de La Cali en faveur de la création d'une maison des saisonniers

Lors de cette séance, le Conseil communautaire, dûment convoqué, a :

- désigné le secrétaire de séance : Monsieur Valdo DUCLOS
- pris les délibérations suivantes :

**Nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir : 58**

### ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Monsieur le Président

- 14.07.138 : COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 26 MAI 2016

Le Conseil communautaire a pris acte de la communication des actes juridiques.

- 14.07.139 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS

A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte le règlement intérieur annexé à la délibération.

- 14.07.140 : ENGAGEMENT DE PRINCIPE DE LA CALI EN FAVEUR DE LA CREATION D'UNE MAISON DES SAISONNIERS

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de donner un avis de principe favorable sur la nécessité d'étudier la pertinence d'une maison des saisonniers en Libournais,
- d'autoriser La Cali à porter l'étude de faisabilité nécessaire, sous réserve de l'obtention des financements de l'Etat et de la Région et de la participation financière à la même hauteur que la Cali des Communautés de communes voisines et concernées par l'accueil des saisonniers, pour le reste à charge,
- de demander en conséquence à Monsieur le Président de solliciter les Communautés de communes précitées pour leur participation et leur concours financier à la réalisation de cette étude,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager toute démarche pour solliciter les aides financières auprès des partenaires institutionnels (Europe, Etat, Région, Département) et des syndicats viticoles.

### MARCHES PUBLICS ET AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Monsieur Gérard HENRY, Vice-président

- 14.07.141 : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS EN MATIERE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Décide que cette commission sera présidée par Monsieur le président ou son représentant,

- Procède à l'élection des membres titulaires et des membres suppléants de la commission d'ouverture des plis,

## Membres titulaires

Nombre de votants : 58

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 57

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 11,6

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste n° 1 :	57	5	-	5

Proclame élus les membres titulaires suivants :

- Anne BERTHOME
- Alain PAIGNE
- Sébastien LABORDE
- Laurence ROUEDE
- Chantal DUGOURD

## Membres suppléants :

Nombre de votants : 58

Bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 57

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 11,6

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste n° 1 :	57	5	-	5

Proclame élus les membres suppléants suivants :

- Christophe DARDENNE
- Monique JULIEN
- Bruno LAVIDALIE
- David RESENDE
- Michel FOULHOUX

- 14.07.142 : ETAT DES TRAVAUX DE L'ANNEE 2013 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)

Le Conseil communautaire prend acte de la présente communication de l'état des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2013.

- 14.07.143 : INFORMATION SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION EN 2013 DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE SITUÉE A SAINT-DENIS DE PILE

Le Conseil communautaire prend acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Saint Denis de Pile, au titre de l'exercice 2013, et autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- 14.07.144 : INFORMATION SUR LA COMMUNICATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE SUR LA GESTION EN 2013 DU RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC SUR LA VILLE DE LIBOURNE

Le Conseil communautaire prend acte de l'information donnée concernant la transmission du rapport du délégataire de service public pour la gestion du réseau de transports publics sur la Ville de Libourne, au titre de l'exercice 2013 et autorise le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **POLITIQUE DE LA VILLE, INSERTION ET CISPD**

Rapporteur : Madame Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente

- 14.07.145 : CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ACCES AU DROIT (CDAD) : SUBVENTION ET CONVENTION 2014

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'accepter la perception de la subvention du CDAD, soit 4 000 € ;
- de reverser la moitié de cette subvention au CIDFF de la Gironde, soit 2 000 € ;
- de reverser l'autre moitié de cette subvention au service « Vict'Aid » de l'institut Don Bosco, soit 2 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention 2014 avec le CDAD.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET EQUILIBRE COMMERCIAL**

Rapporteur : Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président

14.07.146 : COMPETENCE AMENAGEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES D'EYGRETEAU A COUTRAS

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'annuler et de remplacer la délibération n° 14.02.013 par la présente délibération,
- d'approuver l'acquisition des parcelles listées dans la délibération pour un montant total de 900 000 € net vendeur,
- d'approuver la prise en charge par La Cali des frais de notaire,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération et signer les actes juridiques devant notaire nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **AMENAGEMENT DE L'ESPACE, DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES**

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président

- 14.07.147 : ACTIVITES CANOË KAYAK A COUTRAS : CONVENTION TRIPARTITE ET SUBVENTION 2014

A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- mettre à disposition un véhicule type minibus pour le transport des canoës et des personnes sur cette même période,
- verser une subvention de 5 500 € pour participer aux frais de fonctionnement de l'Association et, en particulier, au salaire de chauffeur, selon les conditions stipulées dans la convention tripartite entre l'association de canoë-kayak de Saint Seurin sur l'Isle, la Commune de Coutras et La Cali
- signer la convention tripartite afférente

## **RESSOURCES HUMAINES ET MUTUALISATION**

Rapporteur : Monsieur le Président en l'absence de Madame Héléne ESTRADE, Vice-présidente

- 14.07.148 : CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITION D'AGENTS ENTRE LA CALI ET LA VILLE DE LIBOURNE POUR L'ANNEE 2014 : MODIFICATION

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'accepter la modification des modalités d'emploi de l'animateur Jeunesse visé par cette mise à disposition ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à la convention de mise à disposition afférente.

- 14.07.149 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION ET TRANSFORMATIONS DE POSTES

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de créer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :
  - un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C) ;
  - un poste à temps complet sur le grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie B) ;
  - trois postes à temps complet sur le grade de directeur (catégorie A) ;
- de supprimer au tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 :
  - un poste à temps complet sur le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) ;
  - un poste à temps complet sur le grade de rédacteur (catégorie B) ;
  - un poste à temps complet sur le grade d'attaché (catégorie A) ;
  - trois postes à temps complet sur le grade d'attaché principal (catégorie A) ;
- de prévoir au budget de l'exercice 2014 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants à ces emplois.
- d'approuver le tableau des effectifs ainsi mis à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2014.

- 14.07.150 : DETERMINATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL ET INSTAURATION DU PARITARISME AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide de :

- fixer le nombre de représentants du personnel au comité technique à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants des élus à 5 titulaires et à 5 suppléants,
- de recueillir, par le comité technique, l'avis de l'ensemble des membres titulaires en distinguant l'avis des représentants des élus de celui des représentants du personnel.

- 14.07.151 : EXPERIMENTATION DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR 2014

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver la mise en place de cette procédure expérimentale d'évaluation annuelle à compter de 2014 ;
- de retenir les critères exposés dans la délibération pour déterminer la valeur professionnelle des agents.

## TRANSPORTS

Rapporteur : Monsieur Alain PAIGNE, Vice-président

- 14.07. 152 : REGLEMENT INTERIEUR DES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CALI

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le règlement intérieur des transports scolaires annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- 14.07. 153 : FIXATION DES TARIFS ET CRITERES D'ACCES AUX SERVICES DE TRANSPORTS SCOLAIRES

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- d'adopter les tarifs et les critères d'accès aux services des transports scolaires définis à la présente délibération.

- 14.07.154 : CONVENTION AVEC LA SNCF POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES SUR LES LIGNES TER

A l'unanimité, le Conseil communautaire décide :

- de valider le projet de convention entre La Calix et la SNCF,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention entre La Calix et la SNCF.

## FINANCES ET FISCALITE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME, Vice-présidente

- 14.07.155 : INFORMATION SUR LA REPARTITION DU FPIC – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES AU TITRE DE L'ANNEE 2014

Le Conseil communautaire prend acte de la proposition faite par le Bureau communautaire de répartir au titre de l'année 2014 le FPIC selon la procédure de droit commun.

## JEUNESSE

Rapporteur : Madame Anne BERTHOME en l'absence de Madame Sabine AGGOUN, Vice-présidente

- 14.07.156 : TARIFICATION DES ACTIVITES JEUNESSE DE LA CALIX A PARTIR DES VACANCES D'ETE 2014

A l'unanimité, le Conseil communautaire adopte les tarifs des activités et séjours du service jeunesse de La Calix à partir de vacances d'été 2014.

### TARIFS DES ACTIVITES DU SERVICE JEUNESSE à partir de juillet 2014 :

Tarif	Montant
Tarif 1	3 €
Tarif 2	5 €
Tarif 3	7 €
Tarif 4	9 €
Tarif 5	11 €
Tarif 6	13 €
Tarif 7	15 €

### TARIFS DES SEJOURS DU SERVICE JEUNESSE POUR L'ETE 2014 :

Activités	Montant
Séjour « découverte de la montagne pyrénéenne » du 7 au 11 juillet	120 € par jeune
Mini -Séjour « Francofolies de la Rochelle » du 10 au 12 juillet	47 € par jeune
Sortie « karting électrique » le 22 juillet	21 € par jeune
Séjour « découverte de la Normandie » du 20 au 26 juillet	100 € par jeune
Séjour « découverte à Royan » du 4 au 8 août	70 € par jeune
Mini-Séjour « Puy du Fou » en Vendée du 20 au 21 août	30 € par jeune

## SPORTS

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis ARCARAZ, conseiller communautaire délégué

- 14.07.157 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « CLUB NAUTIQUE DE LIBOURNE » - COUPE DE LA JEUNESSE 2014

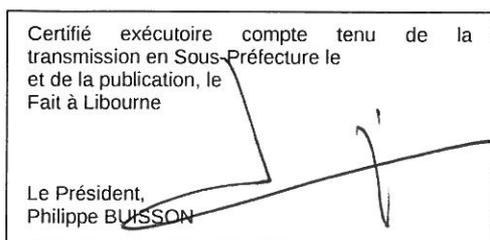
A l'unanimité, le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant à :

- verser une subvention pour un montant de 8 000 € pour l'organisation de la Coupe d'Europe de la Jeunesse 2014.
- signer tout document afférent.

## PAS QUESTIONS DIVERSES

La séance a été levée à 19h00

Vu pour être affiché, conformément aux articles L.2121-25 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales.



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Président,  
de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais

*(Signature)*

NB : Les décisions du Conseil communautaire et les débats y afférents seront retranscrits sur le registre des délibérations qui pourra être consulté par toute personne physique ou morale.